

## Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (ROGEP)

### Composante 1 A : Favoriser la collaboration régionale et permettre un environnement favorable au développement de l'énergie hors réseau durable dans la région de l'Afrique de l'Ouest

Conscient de l'importance stratégique de l'énergie dans la réalisation du développement durable, le Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO (ECREEE), une agence technique spécialisée, met en œuvre le Projet Régional d'Électrification Hors Réseau (ROGEP) avec le soutien de la Banque mondiale et de son programme Lighting Africa. Le ROGEP vise à accroître l'accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel à travers le déploiement de systèmes solaires autonomes (lampes solaires, systèmes solaires domestiques, pompes à eau solaires, moulins solaires, machines à coudre solaires, etc.). La Banque mondiale a mis à la disposition d'ECREEE une Avance de Préparation de Projet pour accélérer le processus. ECREEE a mis en place une Unité de Gestion de Projets (UGP) dont la mission est de discuter avec les différentes parties prenantes du projet et d'identifier les défis majeurs ainsi que les mesures de limitation des risques en faveur du développement accéléré du marché de l'électrification hors réseau en Afrique de l'Ouest.

Le projet, dont le budget total est estimé à 200 millions de dollars américains, couvre 19 pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal, le Togo, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad et la Mauritanie.

Le ROGEP est constitué de deux principales composantes, avec leurs sous-composantes respectives :

#### Composante 1 - Soutien au développement accéléré du marché régional

**Sous-composante 1 A : Environnement favorable**

**Sous-composante 1 B : Aide à l'entrepreneuriat**

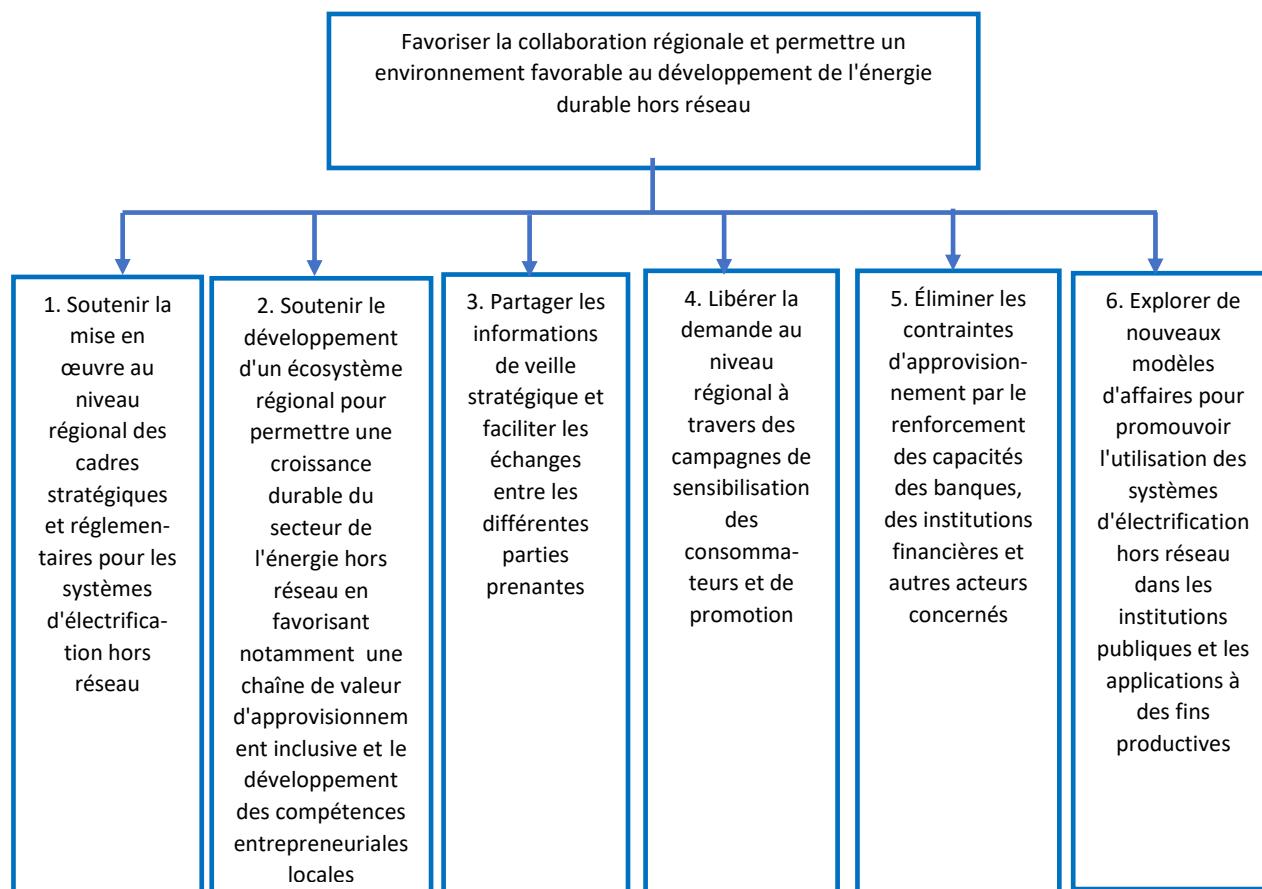
**Sous-composante 1 C : Dispositif de limitation des risques**

#### Composante 2 - Accès au financement

En plus de fournir une large gamme d'instruments financiers visant à éliminer les principaux obstacles à l'accès au financement, le ROGEP (Projet Régional d'Électrification Hors Réseau) a pour objectif de fournir une assistance technique importante destinée à favoriser la collaboration et permettre un environnement favorable, notamment en créant, tant au niveau régional que national, l'écosystème nécessaire à la croissance du secteur de l'énergie hors réseau en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Compte tenu de l'importance de l'assistance technique dans la stratégie visant à soutenir la collaboration et à permettre un environnement favorable au niveau régional, ECREEE (Centre pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique de la CEDEAO) est le partenaire idéal pour fournir ce type de service. Face aux défis du développement durable, ECREEE a en effet une approche régionale harmonisée pour créer un cadre favorable pour les marchés régionaux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ER&EE) en soutenant des activités visant à réduire les obstacles technologiques, financiers, économiques, commerciaux, juridiques, stratégiques, institutionnels, de connaissances et de capacité. Sa mission consiste à centrer ses efforts sur des activités régionales à réelle valeur ajoutée pour les différentes initiatives des États membres dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Les différentes activités qui devraient bénéficier de l'appui du ROGEP dans le cadre de cette composante sont organisées autour de six thèmes décrits ci-dessous :



## **1. Soutenir la mise en œuvre au niveau régional des cadres stratégiques et réglementaires pour les systèmes d'électrification hors réseau**

### ***Renforcer la politique régionale d'accès à l'énergie***

La croissance industrielle est généralement associée à la mise en œuvre de politiques plus claires et plus précises, quel que soit le secteur d'activité. Compte tenu du stade de développement du secteur de l'énergie hors réseau et de la taille relativement petite de certains pays de la région, les acteurs du marché des solutions hors réseau sont clairement en faveur de la création d'un marché régional global dans la région de l'Afrique de l'Ouest. La mise en place d'une politique d'accès régionale revêt par conséquent une grande importance. Les défis auxquels la région est confrontée en termes d'accès à l'énergie sont bien connus. Déjà en 2006, les pays et les institutions régionales de la CEDEAO avaient mis en place la politique régionale d'accès à l'énergie, matérialisée par le Livre Blanc et approuvée par les chefs d'États et de Gouvernements de la CEDEAO.

Avec l'adoption en 2012 de la Politique des Énergies Renouvelables de la CEDEAO (PERC) par les chefs d'États, la région est devenue la deuxième au monde à valider l'accord sur les objectifs régionaux en matière d'énergies renouvelables, dont les réalisations devaient directement contribuer à l'accès à l'énergie pour tous. Ces objectifs prévoient de fournir de l'énergie à 21 et 47,2 millions d'habitants grâce à des systèmes autonomes d'ici à 2020 et 2030 respectivement.

Dans ce contexte, le ROGEP contribuera au cadre régional de mise en œuvre et de suivi en offrant son assistance technique dans les domaines des travaux analytiques, des ateliers régionaux et des programmes d'échange, l'occasion pour les décideurs et les dirigeants régionaux de comprendre et d'apprécier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des technologies hors réseau et de prendre les décisions et les mesures adéquates visant à faciliter la réalisation des objectifs régionaux.

### ***Influer sur l'amélioration de la politique nationale d'accès à l'électricité et du cadre réglementaire grâce à l'engagement régional***

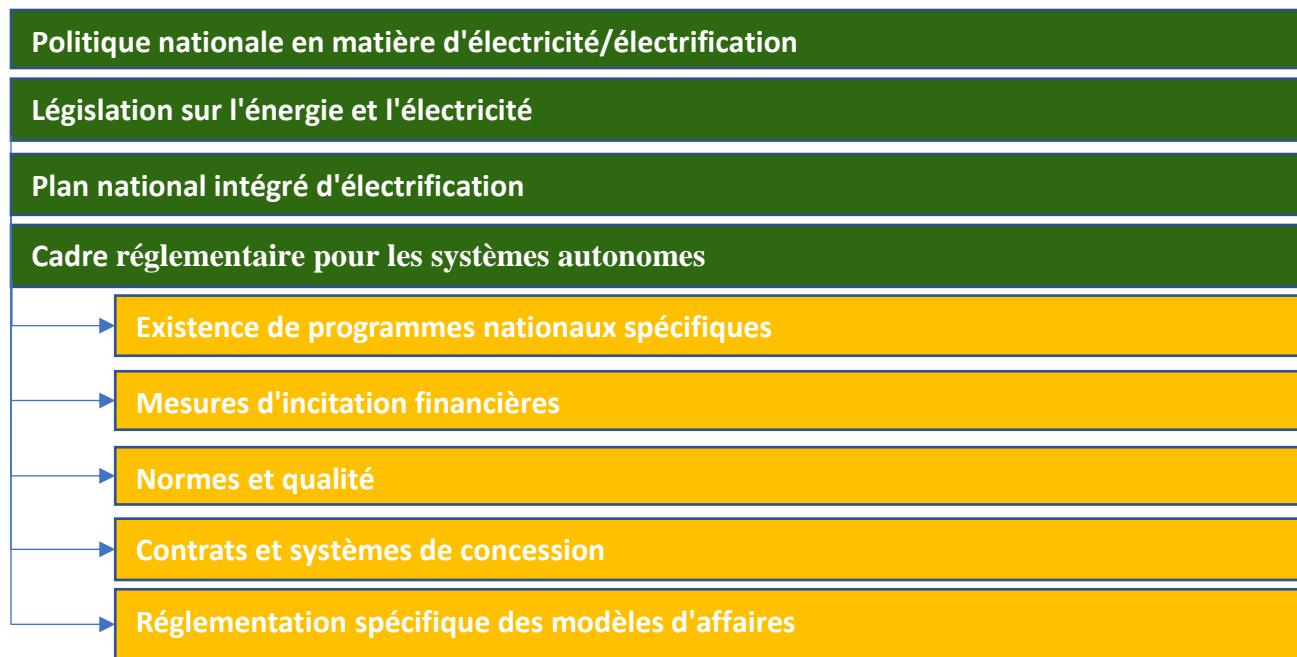
Les gouvernements du monde entier élaborent des politiques d'énergies renouvelables visant à soutenir des objectifs nationaux plus larges tels que l'amélioration de l'accès à l'énergie hors réseau, l'électrification rurale, la diversification de l'approvisionnement en énergie, le renforcement en matière de sécurité énergétique, la promotion de l'innovation, ainsi que la lutte contre le changement climatique mondial. Bien que ces politiques et réglementations soient fondées sur les principes clés courants dans les technologies des énergies renouvelables, il est possible de définir des politiques adaptées visant à étendre le déploiement des systèmes solaires dans le contexte des défis et des opportunités spécifiques à chaque pays. À travers l'engagement et le dialogue au niveau régional, le ROGEP permettra de sensibiliser et d'inciter les décideurs au niveau régional à considérer l'énergie solaire hors réseau comme une alternative possible pour atteindre leurs objectifs d'accès à l'énergie. Chaque pays pourrait tirer profit des échanges régionaux et mettre en place des politiques nationales conformes aux politiques régionales.

Le ROGEP entend exploiter pleinement la valeur ajoutée et l'efficacité de l'approche régionale en créant et en partageant les connaissances, en sensibilisant l'opinion publique et en renforçant les capacités des pays. Cet objectif sera réalisé à travers une série d'événements régionaux suivis d'une assistance

technique sur mesure aux pays cibles couverts par l'intervention régionale. Une attention particulière sera accordée à la promotion des échanges d'expériences avec d'autres communautés économiques et régions du continent africain.

La mise en place de politiques, de réglementations, de législations et de stratégies nationales concernant l'accès à l'électricité avec une définition claire du rôle des systèmes d'électrification hors réseau constitue un indicateur positif au regard des entreprises privées et une incitation à investir dans le secteur de l'énergie hors réseau. Compte tenu de l'importance des systèmes d'électrification hors réseau dans un contexte d'accès plus large et de l'importance d'avoir des politiques claires, le ROGEP fournira une assistance technique aux pays cibles pour les aider à définir et à adopter des politiques d'électrification intégrées avec des rôles clairement définis pour les systèmes hors réseau. Ceci, ajouté à la mise en place d'un cadre politique et réglementaire spécifique pour les systèmes autonomes, serait un signal fort envoyé aux acteurs de l'énergie hors réseau et favoriserait les investissements dans le domaine.

Les domaines stratégiques et réglementaires spécifiques à prendre en compte ont été identifiés comme on peut le voir dans la figure ci-dessous.



Une attention particulière sera accordée, dans le domaine de la réglementation spécifique des modèles d'affaires, aux services financiers mobiles qui rencontrent un franc succès et qui ont contribué à la croissance du secteur de l'électrification hors réseau dans plusieurs pays.

L'approche verticale visant à s'engager d'abord au niveau régional permettra de jeter les bases des actions à mener au niveau national pour une parfaite complémentarité dans cet espace de développement. Compte tenu de la nature de l'industrie solaire et de son entrée précoce au sein de la région de l'Afrique de l'Ouest, le ROGEP prévoit d'adopter une approche flexible pour identifier les besoins de renforcement des capacités des différentes parties prenantes. Ces dernières incluent les organes politiques et réglementaires, les services publics, les agences d'électrification rurale, et autres ministères de tutelle,

qui bénéficieraient éventuellement des solutions énergétiques hors réseau et les soutiendraient de manière permanente.

### ***Établir et adopter des normes régionales et un cadre d'assurance qualité pour les systèmes solaires autonomes***

L'assurance qualité est une exigence essentielle pour la croissance du secteur de l'énergie hors réseau. Les consommateurs doivent avoir confiance dans les produits et avoir accès à des informations importantes sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour décider d'éventuels investissements dans les produits solaires. Un accord plus large sur les normes qualité des produits d'éclairage solaire dans la région du Sahel et dans les pays de l'Afrique de l'Ouest peut être bénéfique aux fabricants de produits solaires photovoltaïques (PV) du secteur privé qui ont accès à un large marché contigu. Appuyé par des politiques commerciales régionales favorables, ceci va favoriser le marché entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, en créant des emplois et des mesures incitatives pour soutenir un marché durable.

Alors que des normes d'assurance qualité acceptables au niveau mondial sont disponibles pour les systèmes de petite taille (par exemple, les kits prêts-à-l'emploi), aucune de ces normes n'existe pour les grands systèmes. Les normes d'assurance qualité établies par le programme Lighting Africa (et actuellement considérées comme des normes internationales de qualité d'éclairage<sup>1</sup>) pour les systèmes de taille réduite sont aujourd'hui largement adoptées par les entreprises. Au début, le ROGEP fournira l'assistance technique nécessaire à l'adoption des normes et du cadre d'assurance qualité existants pour les systèmes de petite taille (jusqu'à 350 Watts) au niveau régional. Ensuite, chacun de ces pays sera soutenu pour favoriser l'adoption et le respect de ces normes. Ceci implique un engagement important auprès des instances techniques et politiques au niveau régional (par exemple, CEDEAO) et au niveau national. Une attention particulière sera accordée à la promotion des échanges d'expériences avec d'autres communautés économiques et régions du continent africain.

Pour les systèmes de grande taille (applications institutionnelles ou utilisations à des fins productives), notamment les systèmes basés sur des composants, le ROGEP participera au développement des normes techniques à travers la mise en œuvre de pilotes. Les pilotes nationaux aideront à établir des normes et un cadre d'assurance qualité, qui pourront être approuvés au niveau régional, puis adoptés au niveau de chaque pays. Pour les systèmes de grande taille destinés aux institutions telles que les écoles, les centres de santé, les bâtiments d'administration publique, etc., le ROGEP participera à l'élaboration d'un cadre d'assurance qualité axé sur les services plutôt que sur produits pour inciter les acteurs industriels à fournir des contrats d'exécution et de service plutôt que de se limiter aux ventes de produits uniquement.

Au niveau régional et national, le ROGEP s'engagera auprès des acteurs concernés en matière de normes et d'énergie, notamment le Comité technique régionale de normalisation et d'étiquetage d'ECOSHAM (Modèle d'harmonisation des normes de la CEDEAO), le Comité d'harmonisation technique (TCH) d'ECOSHAM au niveau électrotechnique (TCH 5), le Comité de gestion technique d'ECOSHAM, les ministres de la CEDEAO chargés du management de la qualité et/ou de l'énergie, et le Conseil des ministres de la CEDEAO, pour faciliter la prise de décisions éclairées concernant les normes techniques applicables aux systèmes et équipements solaires autonomes.

---

<sup>1</sup> <https://www.lightingglobal.org/qa/standards/>

### ***Supprimer les barrières commerciales et tendre vers l'adoption d'un régime fiscal simplifié pour accroître l'accessibilité des produits***

L'apparition de nouveaux modèles d'affaires tels que PAYGO a facilité l'accès aux systèmes solaires pour les ménages. Toutefois, la faisabilité de ces modèles dépend de plusieurs facteurs externes et des conditions nationales, ce qui explique pourquoi les options de paiement PAYGO ne sont pas accessibles ou proposées partout. Beaucoup de pays ont adopté un régime fiscal plus simple, par exemple, l'exonération sur les importations d'équipements solaires, etc., au profit de leur population. Le ROGEP fournira le support technique nécessaire pour étudier et prendre des décisions éclairées sur de telles mesures pour accroître l'attrait commercial des systèmes solaires autonomes pour les ménages. En outre, la taxation des produits au niveau de plusieurs points d'entrée rend souvent les produits trop coûteux pour les personnes vivant dans des pays enclavés, notamment ceux de la région ouest africaine inclus dans le projet ROGEP. La suppression de la multi-imposition facilitera la libre circulation des produits dans les pays et améliora leur accessibilité.

Le ROGEP vise à favoriser une prise de décisions éclairée concernant les droits à l'importation dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC) au niveau régional. En collaboration avec la Direction des douanes de la CEDEAO et avec la participation des acteurs concernés au niveau régional et national en matière de douane, d'économie, d'industrie et d'énergie, ECREEE facilitera le processus décisionnel concernant les droits à l'importation applicable aux systèmes et équipements solaires autonomes. Cette action sera menée par le comité régional de gestion des tarifs, le comité technique régional pour le commerce et les douanes, et le Conseil des ministres de la CEDEAO. Ensuite, chacun de ces pays sera soutenu pour favoriser l'adoption et le respect de ces normes. Ceci implique un engagement important auprès des instances techniques et politiques au niveau régional (par exemple, CEDEAO) et au niveau national. Une attention particulière sera accordée à la promotion du partage d'expériences avec d'autres communautés et régions économiques sur le continent africain, ainsi qu'à l'exploitation des synergies possibles avec d'autres initiatives en cours telles que celles menées par l'Association mondiale d'électrification hors réseau (GOGLA) et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

Il est impératif d'établir ou d'améliorer l'harmonisation des codes de description pour les systèmes et équipements solaires autonomes dans le cadre du TEC, et le ROGEP envisage de soutenir cette initiative de développement à travers la région. Associé à l'adoption des normes régionales et du cadre d'assurance qualité décrits précédemment, ceci contribuerait à une harmonisation régionale et permettrait aux acteurs de l'énergie hors réseau de mettre en place des plans d'investissement à long terme en considérant la région ouest africaine comme un seul et unique marché régional.

Le ROGEP soutiendra les différents pays dans la réalisation des analyses nécessaires pour tendre vers des politiques de subvention rationalisées orientées vers le secteur énergétique afin de garantir des conditions égales pour les investissements dans les solutions sur et hors réseau. Cela peut ouvrir la voie à des investissements privés et encourager l'élaboration de nouveaux modèles de prestations.

### **2. Soutenir le développement d'un écosystème régional pour permettre une croissance durable du secteur de l'énergie hors réseau en favorisant notamment une chaîne de valeur d'approvisionnement inclusive et le développement des compétences entrepreneuriales locales**

Le secteur de l'énergie solaire hors réseau, comme toute autre industrie, exige l'écosystème nécessaire à sa survie et à sa croissance. L'écosystème comprend la fabrication, l'assemblage, la distribution, la

réparation et la maintenance, le service après-vente, mais également les structures de crédit et de micro-crédit. En plus de soutenir l'industrie, l'écosystème résulterait dans la création d'opportunités de travail et d'affaires, et contribuerait au développement socio-économique global de la région. Afin d'exploiter au maximum le potentiel, le ROGEP, à travers ECREEE, soutiendra la création d'un réseau régional de centres de développement de l'entrepreneuriat ciblant toute la chaîne de valeur de l'industrie du solaire hors réseau. Ces centres auront pour mission de développer des supports et des modules standards et d'assurer l'assistance technique et le renforcement des capacités pour la formation à l'entrepreneuriat et au commerce, au profit des entrepreneurs de la région. Les entrepreneurs tireraient un avantage dans plusieurs domaines, notamment la compréhension de la technologie et des risques qui y sont associés, l'appui initial aux entreprises, les permis et licences, les taxes, l'administration des petites entreprises, la gestion des stocks et la logistique des produits, les normes et la qualité des produits, le financement, les exigences environnementales, etc.

Au-delà du développement de l'entrepreneuriat, le ROGEP examinera également les besoins des entreprises qui sont déjà au stade de la croissance et leur apportera son aide par le biais du Soutien personnalisé au développement accéléré de l'entreprise, mais aussi en facilitant l'entrée dans le secteur de l'énergie solaire des entreprises qui n'y sont pas encore présentes. Pour ce faire, le ROGEP adoptera des approches similaires à la création du réseau régional de centres de développement de l'entrepreneuriat afin d'être plus efficace.

Le ROGEP offrira également une assistance technique et des interventions personnalisées pour permettre aux catégories de parties prenantes les moins privilégiées, à l'instar des femmes entrepreneurs, de participer et tirer profit des opportunités offertes à travers la chaîne de valeur des systèmes hors réseau. Le thème général met ici l'accent sur deux aspects, (a) améliorer le volet approvisionnement de la chaîne de valeur à travers le soutien à l'entrepreneuriat et au développement et (b) améliorer les moyens de subsistance des communautés pauvres et marginalisées à l'aide d'initiatives du secteur privé. Cette action passe par l'égalité des chances pour les groupes défavorisés telle que l'accès aux marchés et au financement, par le renforcement des capacités et par l'amélioration de la politique publique.

Le ROGEP appuiera les efforts constants pour la création et la mise en œuvre du système de certification pour les installateurs d'équipements photovoltaïques au niveau régional. Ce système produira les compétences et le personnel nécessaires à la croissance du secteur.

### **3. Partager les informations de veille stratégique et faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes**

Le secteur de l'énergie solaire hors réseau est en rapide évolution, aussi bien en termes de technologie que de modèles d'affaires. Dès lors, il est important d'avoir un échange régulier entre parties prenantes afin de rester compétitif et de profiter au maximum des innovations offertes par le secteur, mais également d'être sensible aux nouveaux défis que le secteur peut rencontrer. Le ROGEP appuiera les initiatives et les activités susceptibles de renforcer la collaboration avec les parties prenantes du secteur et favorisera un dialogue fructueux pour renforcer l'électrification à travers des solutions hors réseau.

Comme indiqué précédemment, le secteur de l'énergie solaire hors réseau reste en grande partie un secteur régi par l'offre et les entreprises privées du solaire œuvrent à la promotion de leurs produits dans des segments de clientèle spécifiques. L'ensemble des charges et des coûts relatifs à l'entrée sur le marché sont supportés par les entreprises elles-mêmes, entraînant ainsi une hausse du coût d'exploitation. Cette situation est en grande partie attribuable au déficit en matière de données et d'informations

commerciales, notamment sur la demande dans différents segments de clientèle. La disponibilité de ces données et informations de veille commerciale du côté de la demande, ainsi que la disponibilité des informations sur l'écosystème nécessaire, notamment les dispositions stratégiques et réglementaires, devraient contribuer à renforcer et à améliorer la prévisibilité dans le secteur de l'énergie hors réseau. Le ROGEP apportera une assistance technique pour collecter des données et des informations commerciales pertinentes et les diffuser au niveau régional et national au profit de toutes les entreprises. Ces études fourniront des données essentielles pour aider les fabricants, les distributeurs et les détaillants à prendre des décisions commerciales avisées. Le ROGEP participe déjà à une série d'études d'évaluation/de veille stratégique du marché de l'électrification hors réseau dans les pays cibles du ROGEP dans le cadre de la préparation du projet. Ces études permettront de collecter un volume considérable de données et d'informations pour les parties prenantes du secteur, en particulier les entreprises privées qui ont reconnu l'importante contribution de ces études. Le ROGEP reconnaît que la collecte de ces informations commerciales ne constitue pas une activité ponctuelle et que par conséquent cette initiative doit être menée de façon continue avec une couverture ciblée afin de mieux orienter les investissements dans le secteur et contribuer au développement général du secteur de l'électrification hors réseau.

En plus d'appuyer les échanges entre les parties prenantes au niveau régional et au niveau national, le ROGEP favorisera les événements B2B en vue de faciliter le contact entre parties prenantes locales et internationales, et collaborera avec les coalitions du secteur et autres plateformes afin d'engager les parties prenantes dans un dialogue fructueux visant à promouvoir le secteur de l'énergie hors réseau.

#### **4. Libérer la demande au niveau régional à travers des campagnes de sensibilisation des consommateurs et de promotion**

En dépit des transformations importantes notées dans le secteur du solaire hors réseau au niveau mondial au cours des dernières années, le potentiel offert pour apporter des solutions aux besoins d'accès des ménages, des entreprises et des institutions/installations publiques, demeure sous exploité. Cela est dû en grande partie au manque de connaissance chez les parties prenantes clés, notamment les bénéficiaires potentiels, les décideurs et les agences de financement, sur les innovations effectuées sur les plans de la technologie et des modèles d'affaires. Jusqu'à présent, les entreprises du solaire sont en grande partie régies par l'offre. La création de la demande à travers des campagnes de sensibilisation et de promotion, ainsi qu'à travers des actions politiques à l'instar des liens avec les stratégies d'accès à l'énergie au niveau national, peut combler l'écart et compléter les efforts continus des acteurs du secteur de l'énergie hors réseau.

Le ROGEP accompagnera les initiatives au niveau national afin de surmonter les obstacles relatives à la sensibilisation avec pour objectif de renforcer la demande et de créer un marché dynamique pour les systèmes solaires autonomes. Sur la base de l'expérience des engagements en Afrique de l'Est à travers le projet Lighting Africa, et sur la base des consultations des parties prenantes effectuées dans la région d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la préparation du ROGEP, les éléments suivants sont jugés nécessaires à une campagne réussie - (i) les événements axés sur l'expérience tels que les forums, les sessions de formation des formateurs (TOT), (ii) les tournées de présentation et (iii) les activités de distribution de masse telles que les émissions de radio locales en langue vernaculaire, et la distribution de supports de formation/affiches. Les actions à mener sont, par exemple : une étude de marché sur les niveaux de sensibilisation dans les pays mal desservis afin de définir les messages appropriés à formuler, définir les canaux spécifiques (par ex. quelles stations radio, quels responsables sont les mieux placés pour

véhiculer l'information, etc.) pour utiliser, développer un plan préliminaire (notamment le timing et l'allocation des ressources humaines et financières), identifier les destinataires de la formation des formateurs, piloter la campagne, identifier les améliorations et élaborer un plan de déploiement à pleine échelle. Les activités de sensibilisation des consommateurs s'étendront aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau au profit des agences gouvernementales et des bénéficiaires pour faciliter l'électrification des installations publiques.

Le projet proposé vise à informer les potentiels utilisateurs finaux sur les nombreux avantages des produits solaires hors réseau de haute qualité à travers la production de supports de sensibilisation des consommateurs et la conduite de campagnes de sensibilisation des consommateurs dans les pays cibles du projet visant le changement de comportement en faveur de l'adoption des produits d'électrification hors réseau.

## **5. Éliminer les contraintes d'approvisionnement par le renforcement des capacités des banques, des institutions financières et autres acteurs concernés**

Les 19 pays cibles du ROGEP présentent de grandes différences en termes de risque-pays et de niveau de développement du secteur financier. Les banques commerciales et autres prêteurs potentiels sont souvent réticents à accorder des prêts aux PME du secteur du solaire hors réseau en raison de différents facteurs, notamment la perception du risque de crédit de l'emprunteur, l'insuffisance des antécédents d'accès aux services de financement, l'insuffisance de garantie pour obtenir des prêts, et les faibles montants des opérations. Dans le même temps, les banques manquent également de capacités en termes de compréhension du secteur solaire, de sa chaîne d'approvisionnement et de sa nature évolutive ainsi que des innovations nécessaires. À travers sa composante d'assistance technique, le ROGEP pourra assurer l'appui au renforcement des capacités des banques et autres institutions financières pour les aider à comprendre les nuances du secteur solaire, et sa structure. Davantage de programmes de renforcement de capacités ciblés axés sur les différents niveaux d'entreprises solaires, leur structure de capital, leurs besoins en financement et leurs profils de risque seront proposés afin d'attirer les investisseurs vers le secteur. Sur la base des ateliers régionaux et nationaux et des séries de consultations initiales effectuées avec les banques et les institutions financières dans le cadre des évaluations du marché, les besoins en renforcement des capacités suivants ont été identifiés comme bénéficiant de l'appui du ROGEP : (i) la due-diligence des projets d'énergie solaire hors réseau, (ii) le respect des exigences environnementales, (iii) la supervision de portefeuilles, et (iv) les opérations de couverture. Le ROGEP financera des activités qui permettront aux banques et aux institutions financières de bénéficier des lignes de crédit financées du ROGEP provenant des banques régionales. Le ROGEP financera également des initiatives et activités qui mobiliseront les investisseurs potentiels au sein du secteur de l'énergie hors réseau de la région.

## **6. Explorer de nouveaux modèles d'affaires pour promouvoir l'utilisation des systèmes d'électrification hors réseau dans les institutions publiques et les applications à des fins productives**

L'industrie solaire a considérablement évolué au cours de la dernière décennie. De plus grands systèmes autonomes sont désormais disponibles pour répondre aux besoins en électricité des installations et institutions publiques, ainsi que pour les applications à des fins productives. Contrairement aux ménages et aux PME, les institutions et installations publiques présentent des risques de défaut de paiement plus importants comparé aux entreprises du privé, compte tenu de leur caractère public. Le financement commercial des entreprises du secteur solaire engagées dans la fourniture d'électricité aux clients du secteur public, notamment les écoles et les hôpitaux, est inexistant à ce jour, tout comme l'activité qui la

sous-tend elle-même. Il s'agit d'un domaine émergent. Les consultations avec les entreprises du secteur solaire indiquent que si des accords adéquats permettant de limiter les risques de défaut de paiement sont mis en place, elles seraient intéressées à investir dans l'électrification des installations et institutions publiques. De plus, compte tenu parfois des capacités limitées des institutions publiques à assurer la maintenance de leurs systèmes, il est souhaitable dans ces conditions que les entreprises privées proposent des contrats de maintenance longue durée plutôt que d'assurer simplement l'installation des systèmes. Compte tenu du potentiel énorme dans ce domaine, le ROGEP participera au développement des normes orientées services et du cadre d'assurance qualité nécessaires, ainsi que des nouveaux modèles de prestation soutenus par des mesures de limitation des risques de défaut de paiement, et ce afin d'attirer les investisseurs privés.

Dans le cadre de son volet assistance technique, le ROGEP soutiendra la mise en œuvre de quelques projets pilotes permettant de comprendre la portée technique ainsi que les modèles d'affaires potentiels, et sur la base des résultats obtenus, le ROGEP développera des modèles standard qui vont bénéficier à tous les pays de la région d'Afrique de l'Ouest. Sur la base des résultats des projets pilotes, des programmes de renforcement des capacités plus ciblés seront mis en place pour soutenir les principales parties prenantes, notamment les institutions publiques, les entreprises du secteur de l'énergie solaire, les banques et les institutions financières.